

Conditions de demande pour un produit

GSQA-LEG-003

Demande et demandeur

Les présentes conditions couvrent une demande formelle précise de produit, sa vérification, décision, publication et maintenance. Le demandeur et son représentant identifient rôles, coordonnées et pouvoirs ; un utilisateur de compte n'est pas automatiquement titulaire de la marque. Titulaires de marques, fabricants, importateurs et organismes dûment autorisés suivent les mêmes conditions. Inscription au compte et acceptation de cette demande sont enregistrées séparément.

Produit et marché cible

Identifiez nom, marque, modèles exacts, configurations, usage, différences de série et photographies réelles, ainsi que les pays ou territoires de vente et juridictions locales pertinentes. Les demandes sont mondiales ; les huit groupes de recherche et la voie des autres marchés ne créent pas de niveaux par pays. « Autres » doit être remplacé par des juridictions nommées. Origine de marque, fabrication, marché de vente et provenance documentaire sont distincts.

Règles et éditions du dossier

Avant le dépôt, les règles applicables, preuves et résumé du périmètre sont accessibles avec les documents d'éligibilité, vérification, délais, décision et suivi. Le dossier conserve les véritables versions des règles et son instantané, distincts des éditions réglementaires et normatives. Les descriptions générales ne dispensent d'aucune condition. GSQA-DOC-001 régit les changements et préserve les faits antérieurs sans antédation.

Conditions d'attribution et preuves

Toutes les exigences réglementaires applicables doivent être satisfaites, avec des preuves fiables et comparables d'un dépassement sur au moins un indicateur essentiel directement lié à l'usage, à la qualité ou à la sécurité. Il n'existe qu'un niveau, sans vote, notation, classement ou marge universelle. Un point fort ne compense pas un échec obligatoire. Marque, ventes, prix et autres distinctions ne remplacent pas les preuves.

Rapports complets et qualifications

Fournissez les rapports originaux complets, annexes, modifications, nouveaux essais et résultats défavorables associés, reliés aux modèles, configurations et marchés. L'examen vérifie organisme légal, site réel, méthodes, travaux et qualification au moment des essais, ainsi que, séparément si nécessaire, acceptation, désignation ou inscription réglementaire. Couvertures, cachets, téléversements et simples mentions de conformité ne prouvent pas l'intégralité.

Anglais et authentification

Les preuves non anglaises comprennent traduction anglaise complète, originaux, responsabilité de traduction et correspondance des versions. Les originaux anglais n'exigent pas de nouvelle traduction. Acte notarié, Apostille ou voie licite applicable dépendent de provenance, nature juridique et relation de réception. L'authentification porte sur l'origine, pas la justesse technique, la conformité, la qualification du laboratoire ou l'accès au marché. Écarts et questions de parcours sont résolus avant la décision.

Exactitude, déclaration et pouvoirs de vérification

Le demandeur répond de l'authenticité, de l'intégralité et de ses pouvoirs et déclare résultats défavorables, limites, rappels, sanctions, corrections et changements importants pertinents. Stockage, examen et confirmation indépendante nécessaires auprès des organismes réels sont autorisés pour le dossier. Cela n'autorise ni divulgation étrangère, ni revente, ni marketing arbitraire. Les fichiers complets restent sous contrôle d'accès selon les règles de secret.

Dépôt formel et reçu

Avant le dépôt, un représentant autorisé vérifie produit, marchés réels, rapports, déclarations, droits et pièces et accepte activement ces conditions pour le dossier. Brouillons et téléversements n'ouvrent pas une demande. Un reçu formel unique et l'instantané identifient date et périmètre. Un dépôt échoué ou non enregistré n'est pas achevé ; les nouvelles tentatives conservent les liens réels sans inventer une acceptation antérieure.

Examen, compléments et délais

GSQA-PRG-003 et GSQA-PRG-008 s'appliquent. Une demande précise ou un résultat intervient normalement sous trois à six mois ; six mois calendaires sans réponse substantielle relèvent de l'expiration procédurale. La réponse aux demandes précises est normalement due sous vingt jours calendaires, avec une prolongation motivée demandée avant l'échéance, généralement limitée à vingt jours. Après réception complète, la réponse suivante intervient normalement sous trois mois. Reçus et nouvelles générales ne réinitialisent pas le délai.

Décision indépendante et résultats

Les constats détaillés sont transmis à un décideur autorisé, indépendant de l'examen du dossier et sans conflit pertinent non résolu. Attribution, conditions techniques non satisfaites, preuves insuffisantes, retrait, clôture liée aux compléments et expiration procédurale sont enregistrés séparément. Les notifications formelles indiquent périmètre, règles, motifs et réexamen. Déclarations, avancement et recommandations ne sont pas des décisions d'attribution.

Frais et prestations externes

Éligibilité, demandes, vérification, décisions, enregistrements, certificats, autorisation du signe et activités de suivi et retour énumérées n'entraînent aucun frais du programme. Les demandeurs organisent indépendamment essais, traduction, authentification ou représentation externes. Le programme ne désigne pas de laboratoires partenaires et ne reçoit aucune commission. Financement, achats, parrainage, publicité et paiements externes ne créent aucun droit à la distinction ni ne changent les conditions.

Publication et autorisation par fichier

Le dossier nécessite les droits de publication requis et des éléments publics substantiels. Images, identité et périmètre du produit, pages de résultats ou graphiques sont confirmés séparément en identifiant fichier, version, pages, auteur de l'autorisation et usage. Originaux complets et copies publiques restent distincts ; les occultations préservent le fondement. L'acceptation n'autorise pas tous les rapports et ne remplace pas les permissions de tiers.

Enregistrement, certificat et autorisation

Enregistrements et certificats découlent d'une véritable décision d'attribution et des conditions de publication et autorisation remplies. Les enregistrements sont consultables uniquement par recherche, sans catalogue de lauréats par défaut, mur de marques ou recommandation. GSQA-MRK-001/002 limite le signe aux modèles, configurations, usages, marchés nommés et période indiqués. Accès mondial, autre langue ou autre modèle distingué n'élargissent pas le dossier.

Validité, renouvellement et changements

La validité est de douze mois calendaires. Le renouvellement ouvre six mois avant l'échéance et un traitement en cours ne prolonge pas automatiquement la validité. Les changements importants de conception, matériaux, composants, logiciel, site de production, exigences ou qualifications doivent être déclarés. Corrections, changements techniques, modèles et marchés suivent des voies distinctes. Le maintien des preuves exige un fondement, pas une présomption unilatérale pour élargir les déclarations.

Statut et utilisation ultérieure

Enregistrements valides, expirés, suspendus, révoqués, terminés volontairement et remplacés restent distincts avec dates et historique nécessaire. L'expiration ordinaire n'établit pas un danger du produit. Une autorisation terminée ou restreinte exige les changements correspondants de déclarations et d'utilisations ultérieures ; les stocks suivent la décision et le droit applicable. Réexamen, changement et renouvellement ne rétablissent pas automatiquement l'autorisation.

Retrait, droits et conservation

Retrait de demande, modification des droits de publication et effacement de données identifient leur objet précis par la voie adaptée. Les questions de droits d'auteur de tiers, secret et pouvoirs sont examinées ; la publication est limitée si nécessaire et les effets sur les enregistrements et autorisations évalués. Le retrait n'efface pas les véritables dépôts, décisions, litiges ou preuves nécessaires ; conservation et effacement suivent finalité et obligations applicables.

Réclamations, réexamen et corrections

Une partie peut demander gratuitement le réexamen GSQA-REV-002 sous trente jours calendaires après réception de sa décision, en expliquant un retard le cas échéant. Des personnes indépendantes de la vérification et décision initiales le traitent selon les délais existants d'admission et réponse. Service, impartialité, erreurs et signe suivent leurs voies de retour ; les droits personnels, les demandes de confidentialité.

Données personnelles et communication

Les données personnelles de compte, pouvoirs, rapports et communications suivent les règles de confidentialité et de secret et sont limitées au nécessaire. Autorisation de publication, vérification nécessaire et informations facultatives sont distinctes ; refuser le marketing n'affecte pas la demande. Les notifications conservent les traces du centre demandeur et l'état réel d'envoi. Un reçu ou message ne prouve pas la livraison d'un courriel.

Responsabilités et autres droits

Demandeurs, fabricants, importateurs et vendeurs conservent leurs obligations concernant le produit. La distinction ne remplace pas les exigences d'accès au marché. Le programme demeure responsable selon le droit applicable de ses vérifications, décisions et services réels ; gratuité ne signifie pas absence de responsabilité. Non-attribution et procédures internes ne retirent pas d'autres droits et n'imposent pas de renoncer aux recours judiciaires ou réglementaires.

Entrée en vigueur, acceptation et versions ultérieures

La présente version s'applique lorsqu'elle est présentée et acceptée pour le dépôt concerné. Le dépôt formel relie les conditions acceptées, la langue, l'empreinte ou le hachage, l'heure, l'auteur, ses pouvoirs et l'instantané du dossier. Les demandes existantes conservent leurs véritables acceptations et règles, sans attribution rétroactive à cette édition. Les changements importants suivent les règles de version et les exigences applicables ; traductions et corrections de page n'effacent pas le dépôt original.